



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



ASSISES NATIONALES DE LA REFONDATION
PANEL DES HAUTES PERSONALITES
COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION (CNO - ANR)

**CONCLUSIONS DES ASSISES NATIONALES DE LA
REFONDATION DE L'ETAT, NIVEAU NATIONAL**

Bamako, 27-28-29-30 Décembre 2021

I. INTRODUCTION

Le présent document se rapporte aux conclusions des Assises Nationales de la Refondation de l'Etat (ANR), niveau national, tenues à Bamako, les 27, 28, 29 et 30 Décembre 2021.

La session au niveau national fait suite aux phases communales, locales, régionales ainsi qu'à celles ayant concerné les Maliens établis à l'extérieur et les réfugiés, phases qui se sont tenues du 11 au 23 décembre 2021. Les recommandations de ces phases sont jointes en annexes.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat. Elles ont été réhaussées par la participation des Présidents des institutions de la république, des membres du Gouvernement, des membres du Conseil

National de la Transition, des Autorités coutumières et religieuses, des maliens de la diaspora, des Représentants du corps diplomatique.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Monsieur le Président du Panel des hautes personnalités suivi de celui du Monsieur le Président de la Transition, chef de l'Etat. Ces allocutions figurent à l'annexe 1 du présent document.

II. Organisation des travaux des assises

Ont pris part aux travaux, outre les membres du Panel des Hautes personnalités et de la Commission d'organisation des ANR, des experts dans les différentes thématiques discutées, les délégués venus de toutes les régions de Mali, des représentants de la société civile et des maliens établis à l'extérieur.

La documentation mise à la disposition des participants comportait essentiellement :

- Les termes de référence des ANR ;
- Les conclusions des sessions organisées au niveau des communes, des cercles, des régions et auprès des maliens établis à l'extérieur ;
- Les communications sur les différentes thématiques faites par les Experts commis à cet effet.

Les travaux se sont déroulés au sein de quatre (04) ateliers et en sessions plénières.

Le premier atelier a travaillé sur les questions régaliennes, légitimités, droits et devoirs, dévolutions du pouvoir, lignes rouges (thématiques 1, 2, 3 ,4 et adoption de la Note technique relative du Comité de Suivi-Evaluation) ;

Le deuxième atelier s'est penché sur les Questions relatives à l'économie, à la planification du développement, à l'organisation et à l'aménagement du territoire (thématiques 6, 8, 9) ;

Le troisième atelier a abordé les aspects relatifs au Développement Social, au genre, à la gestion des inégalités et des équilibres (population spatio-temporel, socio-économique (thématiques 5, 7,12) ;

Le quatrième atelier a discuté des questions relatives à l'éveil, l'éducation, la construction citoyenne et à l'épanouissement de l'Homme Malien (thématiques : 10, 11, 13).

Les conclusions des travaux au sein des ateliers ont été validées en séances plénières. Objet de l'annexe 2 du présent document, elles sont exposées dans le paragraphe suivant.

III. RELEVÉ DES CONCLUSIONS

Les participants ont adopté des recommandations et des résolutions suivantes.

3.1. RECOMMANDATIONS

1. Des mesures politiques et institutionnelles

- La réduction du nombre de partis politiques en appliquant des conditions restrictives de création et de financement ;
- La relecture de la Charte des partis politiques, avec une réaffirmation du statut de Chef de file de l'Opposition ;
- La fin du nomadisme politique en cours de mandat ;
- La réduction du nombre d'institutions de la république dans la constitution ;
- La révision des compétences de la cour constitutionnelle en matière électorale ;

- La mise en place d'un Senat et d'une Cour des comptes ;
- L'ouverture au citoyen de la saisine de la cour Constitutionnelle ;
- Recomposer le Conseil National de la Transition conformément à la Charte de la Transition ;
- Officialiser l'utilisation des langues nationales dans les foras officiels.

2. De la forme de l'Etat

- Le maintien de la forme de l'Etat unitaire, républicain, décentralisé, laïc, démocratique et social.

3. Du régime politique

- L'élaboration d'un mécanisme constitutionnel de destitution du Président de la République en cas de forfaiture ou de non-respect de son serment ;
- La relecture du mode de désignation des membres de la cour Constitutionnelle ;
- La redevabilité des agents de l'Etat à tous les niveaux et l'élaboration des mécanismes d'interventions citoyens dans le contrôle et la gestion des affaires publiques.

4. De la Gouvernance politique et électorale

- La relecture de la loi électorale ;
- La mise en place d'un organe unique indépendant de gestion des élections (AIGE) ;
- L'échelon **région/cercle** a été retenu comme circonscription électorale des députés ;
- La confection d'un fichier électoral inclusif et fiable et la carte biométrique pour toutes les élections ;
- L'instauration du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des députés ;

- La participation des Maliens établis à l'extérieur aux élections législatives
- L'organisation des élections municipales avant les législatives et les présidentielles ;
- La mise en place d'un Conseil national des Autorités religieuses, traditionnelles et coutumières ;
- La réalisation de l'audit de la transition.

5. De la Constitution du 25 Février 1992

- L'élaboration d'une nouvelle constitution.

6. Des questions spécifiques liées à la gouvernance

- La lutte contre la corruption et l'impunité sous toutes leurs formes ; dans ce cadre, il est fortement recommandé de rendre imprescriptibles les infractions en matière de corruption et de délinquances financières.

7. De la durée de la Transition.

- Les participants se sont prononcés pour la prorogation de la transition afin de pouvoir réaliser les réformes institutionnelles structurantes et, par conséquent, permettre des élections crédibles, équitables et transparentes. Les délais avancés varient de 6 mois à 5 ans.

8. Des questions de Défense, de la Sécurité, de la Souveraineté, de la Lutte contre le terrorisme et celles géostratégiques et géopolitiques

- Mettre en œuvre la loi d'orientation et de programmation militaire par la mise en place d'un système informatique

- pour assurer la maîtrise des effectifs et des moyens mis à la disposition des forces de défense et de sécurité ;
- Poursuivre l'équipement des FAMA ;
 - Accroître la formation spécialisée de nos forces de défense et de sécurité en fonction des menaces asymétriques ;
 - Implanter de nouveaux camps aux effectifs conséquents en fonction de la nouvelle carte sécuritaire et stratégique du pays et surtout de la géographie des menaces ;
 - Développer de nouveaux partenariats militaires avec des puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali ;
 - Dissoudre toutes les milices et les reverser dans l'armée ;
 - Recruter dans tous les villages situés dans les zones d'insécurité ;
 - Instaurer le service militaire obligatoire à partir de 20 ans ;
 - Eviter d'affecter les éléments intégrés dans leurs localités d'origine ;
 - Déployer les officiers supérieurs sur le terrain et non dans les ministères ;
 - Construire des logements sociaux pour les militaires ;
 - Revaloriser les primes et avantages des militaires ;
 - Soutenir les femmes dans les camps dans la mise en place d'activités génératrices de revenu ;
 - Créer un fonds spécial pour la prise en charge des femmes et des enfants des militaires tombés au front ;
 - Pour les besoins de la lutte contre le terrorisme, la sécurité et la défense du territoire, le Président peut prendre un décret en fonction des pouvoirs que la constitution lui donne pour mobiliser les forces paramilitaires pour la défense de la patrie ;

- Militariser la police ;
- ~~Suspendre les revendications pour la période de défense du territoire et les besoins des syndicats ;~~
- Créer un observatoire de la défense de la sécurité
- Créer un observatoire des frontières ;
-

9. De la Justice et Droits de l'Homme –De la Gouvernance – De la Transition numérique – Des Médias

- Rapprocher les administrations judiciaires des populations ;
- Faire des recrutements dans le cadre de la diversification des administrations judiciaires à travers le pays pour rendre plus rapide et serein le fonctionnement de la justice ;
- Veiller au respect de l'indépendance de la justice par une séparation réelle des pouvoirs et une dépolitisation de la justice ;
- Mettre en place un juge des libertés et de la détention ;
- Mieux règlementer le secteur des médias en fonction des nouveaux canaux de communication tout en préservant la liberté d'expression ;
- Préserver le régime de la pluralité des médias comme acquis démocratique en dépit de la législation nécessaire, encadrant le secteur ;
- Indemniser toutes les familles victimes de guerre et terrorisme ;
- Regrouper les services de contrôle judiciaire OCLEI, Vérificateur Général, Contrôle Général des Services Publics en une seule structure ;
- Règlementer les médias sur les réseaux sociaux ;

- Accélérer la lutte implacable contre l'impunité ;
- Auditer la justice, former les magistrats, améliorer leurs conditions ;
- Rendre imprescriptible les infractions en matière de délinquance financière ;
- Diffuser et vulgariser les textes sur la justice ;
- Etablir une collaboration effective et complémentaire entre la justice classique et la justice traditionnelle pour le règlement des litiges ;
- Multiplier de manière effective et rendre fonctionnelle le bureau d'aide juridique et judiciaire auprès des tribunaux pour les justiciables démunis ;
- Rendre effective la médiation pénale pour désengorger les maisons d'arrêts ;
- Rendre opérationnelle la nouvelle réorganisation judiciaire ;
- Simplifier et digitaliser toutes les procédures et démarches administratives ;
- Renforcer le financement de la justice ;
- Créer une institution dans le cadre de la lutte contre le cyber criminalité ;
- Autoriser la conception d'un logiciel de filtrage des fake news.

10. Politique étrangère – Coopération Internationale - Maliens établis à l'extérieur – Intégration Africaine

- Rendre notre diplomatie plus active et plus professionnelle ;
- Etendre la carte diplomatique en fonction des intérêts de notre pays ;
- Redéfinir les visées diplomatiques et la coopération en fonction des besoins nouveaux du Mali ;

- Faire émerger une diplomatie de la crise plus efficace avec comme points focaux la défense, la sécurité, l'économie, l'industrie et surtout la protection des maliens de l'extérieur ;
- Faire participer les maliens établis à l'extérieur aux élections législatives et poursuivre leur représentation dans les institutions de la république
- Organiser les Etats généraux de la migration ;
- Créer un cadre de concertation des Associations des maliens établis à l'extérieur ;
- Créer un observatoire de la diplomatie ;
- Promouvoir et reprendre le projet TOKTEN ;
- Renforcer le centre d'études stratégique ;
- Intégrer les besoins liés aux secteurs de la sécurité et de la défense dans les priorités de notre diplomatie ;
- Multiplier les partenariats et accords de coopération dans les domaines de la sécurité et la défense ;
- Poursuivre les efforts dans les domaines de la diplomatie économique ;
- Appliquer la réciprocité entre le Mali et les autres pays ;
- Initier la semaine des maliens établis à l'extérieur permettant de relever les talents novateurs scientifiques, culturels, sportifs et artistiques ;
- Ouvrir des missions diplomatiques et consulaires dans tous les pays où résident au moins (1000) mille ressortissants maliens ;
- Faciliter les démarches administratives et la création d'entreprise pour les maliens établis à l'extérieurs ;
- Multiplier et diversifier les partenariats à tous les niveaux sur la base du principe gagnant-gagnant ;
- Choisir des conseillers consulaires parmi la diaspora ;

- Créer une carte d'identité biométrique, consulaire et électorale ;
- Créer la banque d'investissement de la diaspora ;
- Promouvoir et valoriser les entreprises maliennes dans l'espace sous régional.

11. Des questions relatives à l'économie, à la planification du développement, à l'organisation et à l'aménagement du territoire (thématiques 6,8 et 9)

- Planifier l'aménagement des terres agricoles, des zones Industrielles, des zones économiques spéciales et des permis miniers et d'orpaillage dans les villages ;
- Développer un réseau d'infrastructures ferroviaire, routière et fluviale ;
- Développer des infrastructures de stockage, de commercialisation, d'eau potable et d'énergie renouvelable (solaire notamment) dans les villages ;
- Adopter une stratégie pour valoriser les métiers liés à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à l'artisanat, au tourisme et à la chasse ;
- Elaborer une véritable politique économique et financière avec une stratégie permettant de réaliser un taux de croissance moyen du PIB supérieur à 10% durant les 30 prochaines années ;
- Organiser les filières productives en développant des chaînes de valeurs bien connectées, solidaires et compétitives au plan international ;
- Renforcer le lien entre l'éducation et la recherche avec les secteurs productifs ;
- Donner la priorité à la formation technique et professionnelle pour doter le pays d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive ;

- Renforcer la gouvernance d'entreprise en améliorant les conseils ; d'administration et en encourageant les certifications ISO et autres de nos entreprises ;
- Augmenter le nombre d'entreprises maliennes quottées en bourses ;
- Renforcer le secteur financier en vue de permettre de faire face aux besoins de financement à long terme de notre économie (notamment pour le secteur privé) ;
- Mobiliser l'épargne publique nationale pour le financement du déficit compte tenu de la situation fragile du pays (insécurité, instabilité et mauvaise gouvernance) ;
- Relire les codes des douanes et des impôts pour la mobilisation des ressources financières suffisantes ;
- Améliorer la gestion des exonérations et des subventions en les rendant plus transparents et conformes aux règles de la concurrence ;
- Lutter contre la fraude fiscale et les pertes de ressources pour l'état en rendant transparentes les conventions signées par l'état et en procédant à leur évaluation périodique ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique en renforçant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation périodique des budgets programmes ;
- Favoriser l'accès des entreprises nationales à la commande publique et à la sous-traitance des entreprises minières ;
- Allouer 15% des marchés publics aux PME dirigées par les femmes et les jeunes ;
- Elaborer une politique nationale de contenu local (notamment au niveau du secteur minier) ;

- Auditer tous les permis miniers notamment ceux dont les bénéficiaires ne respectent pas les textes sur la protection de l'environnement ;
- Créer une banque d'investissement qui sera ouverte à la participation des maliens de l'extérieur ;
- Elaborer une politique d'industrialisation et de soutien au secteur privé
- Instaurer un système de REDEVABILITE et de REDITION DES COMPTES pour toute personne ayant assumé des responsabilités même à la retraite ;
- Augmenter la participation de l'Etat au capital des sociétés minières ;
- Mettre en place un système de contrôle des fonds de souveraineté.

12. Développement rural

- Mettre en place des pôles de développement dans les campagnes centrés sur les potentialités et le savoir-faire de chaque localité en vue de créer des emplois et freiner l'exode rural ;
- Mettre en place une politique d'exploitation et de valorisation des eaux souterraines, de surface et pluviales en utilisant les énergies renouvelables ;
- Valoriser les potentialités de l'Office du Niger et autres Offices en augmentant les superficies aménagées ;
- Engager des reformes au niveau du secteur Agricole touchant l'enregistrement des Exploitations Familiales et des Entreprises Agricoles, la mise en place des Coopératives d'Utilisations des Matériels Agricoles (CUMA), la prise de textes pour favoriser les achats institutionnels avec les producteurs Agricoles et des centrales d'achat de stockage des produits afin d'éviter le

- bradage des productions et de stabiliser la production pour les besoins de consommation intérieure ;
- Prendre les dispositions pour arrêter les changements de vocations des terres Agricoles au profit des programmes immobiliers (constructions des maisons) ;
 - Appliquer les dispositions de la Loi sur le foncier Agricole attribuant au moins 15% des terres aménagées aux femmes, jeunes et groupes vulnérables ;
 - Procéder à la relecture des dispositions de la charte pastorale ;
 - Créer une AMO pour les producteurs Agricoles ;
 - Mettre en place un plan d'investissement pour la transformation agro-industrielle de toutes les matières premières en général et des produits Agricoles du Mali en particulier ;
 - Renforcer la productivité Agricole à travers la gestion axée sur les résultats tout en utilisant des énergies renouvelables ;
 - Pour un développement durable, faire du secteur Agricole UNE PRIORITE NATIONALE ;
 - Renforcer la recherche Agricole.

13. Des questions économiques et financières – De la Fiscalité – Des dépenses publiques

- Adopter une stratégie pour stimuler l'économie formelle pour attirer les investisseurs privés ;
- Réaliser une raffinerie nationale pour contrôler la production d'or et maintenir la valeur ajoutée dans notre pays ;
- Faire des choix stratégiques (relecture du code minier) pour augmenter les revenus miniers du Mali à travers la création d'une société nationale qui fera l'option de

- choisir les 15% de la production d'or en lieu et place des dividendes sur les 20% que détient l'Etat dans le capital des sociétés minières ;
- Mettre l'accent sur de nos ressources en hydrogène et en lithium qui sont le futur énergétique du Mali ;
 - Augmenter l'impact des ressources minières sur l'économie communautaire et nationale à travers la construction d'infrastructures de base: route, école, centre de santé, électricité ;
 - Adopter un système fiscal adéquat ;
 - Créer une société étatique d'exploitation minière ;
 - Informatiser/digitaliser l'administration, les recettes fiscales et non fiscales ;
 - Promouvoir l'E-gouvernance au niveau de l'État et le E-commerce y compris à l'exportation ;
 - Mettre en place une politique de consommation des produits locaux.

14. De l'Administration du territoire – De la réorganisation territoriale et la Détermination des circonscriptions électorales – De la Décentralisation

- Relecture des textes de la décentralisation ;
- Faire la relecture des textes sur les élections, la charte des partis, le fichier électoral et le code électoral ;
- Renforcer la politique de contrat plan Etat/région et le partenariat public/privé pour promouvoir le développement local et régional ;
- Augmenter la contribution de l'Etat dans le financement des Collectivités Territoriales ;
- Opérationnaliser les transferts de compétences, de ressources financières et humaines de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;

- Rendre opérationnelles les nouvelles circonscriptions et collectivités territoriales ;
- Réorganiser le territoire sur la base des critères de populations, des potentialités économiques, socio-culturelles et géographiques ;
- Procéder à la dépolitisation de l'administration publique (Gouverneurs, Préfets et sous-préfets, Directeurs nationaux, généraux, Présidents des EPA) ;
- Prendre en compte les réfugiés, les minorités et les maliens établis à l'extérieur dans la détermination des circonscriptions électorales ;
- Procéder au maillage du territoire par la présence de la Sécurité, de l'Administration et des Services sociaux de base ;
- Améliorer le statut des élus des collectivités et supprimer le bénévolat pour éviter la mauvaise gestion et les détournements ;
- Relancer les activités des Chemins de fer pour le désenclavement intérieur et extérieur et la promotion des emplois et de l'économie locale.

15. De l'accès aux services sociaux de base

- Revoir le système éducatif pour faire l'adéquation entre le système et le marché de l'emploi (Etats généraux et conférence nationale sur l'éducation) ;
- Faciliter l'accès des personnes vivant avec un handicap aux services sociaux de base ;
- Faire le maillage des aires de santé sur toute l'étendue du territoire ;
- Favoriser la digitalisation de la délivrance des actes d'Etat civil ;

- Ouvrir un guichet sur le foncier dans les représentations des maliens de l'extérieur ;
- Simplifier la procédure d'obtention et de délivrance de la carte NINA en nationalisant leur confection.

16. Des questions foncières

- Appliquer les textes sur l'octroi de 15% des terres aménagées aux femmes, jeunes et groupes vulnérables ;
- Assurer la vulgarisation à grande échelle des textes sur la nouvelle Loi domaniale et Foncière et la loi sur le Foncier Agricole surtout le volet guichet unique portant sur les formalités d'acquisition du titre foncier ;
- Rendre effective l'implication des légitimités traditionnelles et coutumières dans les commissions foncières Agricoles ;
- Voter une loi sur le droit de surface à accorder aux villages afin de sauvegarder leurs terres Agricoles par rapport aux permis miniers.

17. De la Paix, la Réconciliation et la Cohésion Sociale

- Identifier et apporter des réponses adéquates aux priorités pour la stabilisation et le retour à la paix dans le très court terme ;
- Entreprendre une évaluation stratégique des questions de paix et des causes structurelles des conflits au Mali ;
- Elaborer une Approche/Vision cohérente et globale de paix et de développement durable ;
- Intégrer les questions de paix dans le système et les outils de planification nationale ;
- Intégrer la problématique de la paix dans les politiques publiques et les programmes nationaux ;

- Renforcer les capacités pour une meilleure prise en compte de cette intégration ;
- Mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination intersectorielle pour la réconciliation, la paix et la cohésion sociale au Mali ;
- Développer les perspectives de moyen et long termes pour mieux renforcer/ intégrer graduellement la paix dans le processus du développement national ;
- Accélérer l'effectivité de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des combattants des mouvements signataires en mettant l'accent sur la démobilisation du combattant et non la récupération des armes ;
- Rélire l'Accord d'Alger, publier son Additif et accélérer sa mise en œuvre ;
- Mettre l'accent sur l'éducation civique et morale, le service national des jeunes et les activités de citoyenneté ;
- Mettre en place un Haut Conseil des Légimités Traditionnelles ;
- Mettre en place la haute Autorité de la Cohésion et de la Réconciliation ;
- Instaurer la semaine de la paix et du dialogue au Mali ;
- Elaborer des modules de formations sur nos valeurs sociétales dans les écoles ;
- Organiser des colonies de vacances pour favoriser le brassage entre les jeunes des différentes régions du pays ;
- Reconstruire les fondations de la réconciliation nationale en créant des dividendes de la paix ;
- Respecter les droits humains et lutter contre l'esclavage ;
- Renforcer la coopération entre les populations, l'administration et les forces de sécurité ;
- Lutter contre la corruption et l'impunité ;

- Promouvoir la justice transitionnelle comme instrument de gestion des conflits.

18. Du dialogue social – des reformes sociales- de la fonction publique- de la formation-emploi des jeunes- de l’entrepreneuriat

- Réorganiser la société civile pour plus d’autonomie et de rendement ;
- Parvenir à un syndicalisme constructif et apaisé ;
- Consolider la justice sociale à la fonction publique ;
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs ;
- Améliorer la performance des services publics ;
- Poser la problématique des quotas dans les recrutements ;
- Dépolitiser les nominations dans l’administration ;
- Renforcer le mécanisme de dialogue social entre la population rurale et l’administration publique ;
- Mettre en place des programmes d’incitation du secteur privé pour l’emploi des jeunes ;
- Prendre des mesures visant la promotion de l’entrepreneuriat, en particulier celui des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
- Encourager l’entrepreneuriat et consolider le secteur privé.

19. Des organisations de la société civile

- Dépolitiser la société civile ;
- Elaborer un code de bonne conduite de la société civile ;
- Créer un haut conseil national des organisations de la société civile ;
- Evaluer périodiquement les associations et organisations de la société civile.

20. De la problématique Syndicalisme, politique et stabilité sociale

- Dépolitiser les syndicats ;
- Organiser les élections professionnelles de représentativité des organisations syndicales ;
- Organiser une conférence sociale pour négocier un pacte social de stabilité et de croissance ;
- Signer une trêve sociale avec les syndicats ;
- Adopter un chronogramme de prise en charge des engagements de l'Etat pris dans le cadre des procès-verbaux de conciliation ;
- Procéder à la relecture des textes sur la création des syndicats ;
- Appliquer la loi sur l'exercice du droit de grève dans les services publics et parapublics ;
- Faire jouer le statut général des fonctionnaires son rôle normatif.

21. De l'efficacité des services publics

- Regrouper en un seul ministère, les départements en charge de la fonction publique, du travail, et de la sécurité sociale ;
- Maintenir le Service National des Jeunes pour les nouveaux admis aux concours de la Fonction publique ;
- Instaurer un contrat de performance dans les services publics (du niveau cercle jusqu'au niveau national) ;
- Planifier la relève des cadres partant à la retraite afin de mettre fin à la prorogation de l'âge à la retraite ;
- Moraliser le concours d'accès à la fonction publique ;

- Développer une synergie d'action entre les différentes structures de formation-emploi FAFPA, APEJ, ANPE ;
- Développer et mettre en cohérence le système d'ingénierie de la formation entre les Ministères en charge de la formation professionnelle, de l'enseignement technique, de l'éducation Nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Procéder à l'enrôlement biométrique de tous les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivité ainsi que les Forces armées et de sécurité afin de prévenir la fraude ;
- Tenir les états généraux de l'administration publique ;
- Mettre en place un mécanisme de veille citoyenne pour les services publics et parapublics ;
- Récompenser le mérite et sanctionner les infractions ;
- Afficher les coûts des prestations dans tous les services publics ;
- Faire une réforme profonde de la fonction publique de sorte que les fonctionnaires qui ne donnent pas de rendement puisse être licenciés au besoin ;
- Revoir les avantages accordés aux hauts cadres quand ils ne sont pas en poste ;
- Institutionnaliser la redevabilité aux responsables dans la gestion des affaires publiques ;
- Répartir équitablement les ressources humaines sur l'ensemble du territoire ;
- Dématérialiser les procédures dans les services publics
- Instaurer des boites à suggestions au sein de tous les services de l'Etat ;
- Créer une structure de suivi /évaluation de la performance des activités du gouvernement (marchés publics, projets, programmes) ;
- Créer un système de dénonciation en ligne.

22. De la prise en charge des indigents, des enfants de la rue, des talibés, etc.

- Créer des centres de formation et de réinsertion des enfants de la rue et des talibés ;
- Intégrer dans le programme de formation des écoles coraniques la formation professionnelle et technique ;
- Sensibiliser les maîtres coraniques sur les risques et dangers qu'encourent les enfants dans la rue ;
- Installer des centres d'écoute d'orientation et d'accueil pour la prise en charge des enfants de la rue ;
- Interdire la mendicité des enfants.

23. De la rationalisation des Etablissements Publics Administratifs (EPA)

- Plafonner les rémunérations des cadres et des dirigeants des Etablissements Publics personnalisés (EPA, EPIC.....etc.) ;
- Informatiser les prestations dans les hôpitaux pour lutter contre la corruption.

24. Des mesures pour garantir la stabilité des cadres dans les hautes fonctions de l'Etat

- Dépolitiser les nominations dans les services publics ;
- Faire les nominations sur la base de la performance et des compétences (encourager l'excellence du niveau de la fonction publique).

25. De l'emploi des jeunes

- Intégrer dans le programme de formation scolaire et universitaire des modules incitant à l'entrepreneuriat et l'auto emploi ;
- Encourager la création des emplois verts ;
- Rétablir la taxe emploi jeunes (TEJ) et la taxe à la formation professionnelle (TFP) ;
- Organiser régulièrement le concours d'entrée à la fonction publique ;
- Mettre en place une bonne politique de promotion de l'emploi en milieu rural ;
- Réinstaurer le service civique.

26. De l'entrepreneuriat

- Mettre en place un dispositif efficace de financement de l'entrepreneuriat ;
- Intégrer dans le programme de formation scolaire et universitaire des modules sur l'entrepreneuriat et l'auto emploi ;
- Formation des jeunes entrepreneurs et promotion de l'octroi des marchés basés sur les compétences et non sur les relations ;
- Elaborer une politique fiscale adaptée aux PME ;
- Créer un Département Ministériel dédié exclusivement à l'Entrepreneuriat ;
- Soutenir la mise en œuvre des approches de gestion innovante des exploitations familiales rurales et des entreprises agricoles ;
- Amener les Collectivités Territoriales à jouer leurs responsabilités dans la promotion de l'entrepreneuriat rural en y investissant au moins 15% du budget régional et en facilitant l'accès sécurisé au foncier ;

- Définir et mettre en œuvre une stratégie nationale sur l'entrepreneuriat rural ;
- Créer un guichet unique pour l'assistance à la promotion de l'entrepreneuriat, à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- Créer une banque nationale d'investissement afin de faciliter l'accès au financement des entreprises agricoles et péri-agricoles ;
- Renforcer l'entrepreneuriat des jeunes et femmes dans la transformation des produits de la filière bétail-viande et des produits oléagineux ;
- Mettre à la disposition des producteurs et des structures d'encadrement les exigences d'assurance qualité et de veille commerciale ;
- Favoriser la création d'emplois verts décents et durables en milieu rural ;
- Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en milieu rural en alphabétisation et dans le domaine de la digitalisation ;
- Assurer la couverture totale du pays en réseau de communication notamment internet à travers la fibre optique ;
- Renforcer le réseau d'électrification rurale ;
- Investir dans la formation des jeunes en data-science et intelligence artificielle ;
- Renforcer la synergie entre les différents départements dans la promotion de l'entrepreneuriat ;
- Promouvoir la protection sociale dans le secteur agricole au profit des jeunes et des femmes en milieu rural

27. De l'équité et inclusion sociale

- La prise en compte dans son préambule de la Convention 159 du BIT relative à la réadaptation professionnelle et à l'emploi des personnes Handicapées ;
- Appliquer l'article 18 du statut général des fonctionnaires concernant le recrutement des personnes vivant avec un handicap à titre exceptionnel ;
- Mise en œuvre de la loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 et de son décret d'application relatifs aux droits des personnes vivant avec un handicap ;
- La participation des personnes vivant avec un handicap au Conseil Economique, Social et Culturel ;
- Promouvoir la langue des signes pour une participation des personnes sourdes à la vie de la Nation ;
- Traduire tous les documents importants de la Nation en braille ;
- Création d'un Haut Conseil National pour les personnes vivant avec un handicap ;
- Respecter/Appliquer la loi 2015-052 du 18 décembre 2015 portant sur le genre ;
- Rendre physiquement accessible tous les services aux personnes en situation d'handicap ;
- Mettre en place une agence nationale de l'emploi des personnes handicapées ;
- Les politiques d'autonomisation économique et du travail doivent explicitement inclure des stratégies, des mesures et des budgets pour faciliter l'accès au travail et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

28. De l'adéquation Formation/Emploi

- Développer le secondaire technique et professionnel et la formation professionnelle de l'enseignement supérieur ;
- Adapter le cursus de formation à l'emploi ;

- Créer davantage de centres de formation professionnelle en tenant compte des avantages concurrentiels territoriaux ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi systématique des diplômés ;
- Faire participer les employeurs dans les conseils pédagogiques des centres de formation et Conseil d'Administration des Universités pour mieux ajuster les formations aux besoins du milieu du travail ;
- Réhabiliter l'HUICOMA et la COMATEX.

29. De la Santé et des Affaires sociales – Des Questions humanitaires – Des Réfugiés et déplacés internes

- Respecter les dispositions de la loi hospitalière en matière d'exercice d'activités privées intra-hospitalières ;
- Accélérer la mise en œuvre de la Couverture Médicale Universelle ;
- Améliorer la performance des structures sanitaires (financement, plateau et ressources humaines) ;
- Améliorer l'encadrement du secteur de la santé ;
- Permettre une gestion nationale des réfugiés et des déplacés maliens ;
- Valoriser la médecine traditionnelle ;
- Relire la Politique sectorielle de la Santé et la loi y afférente ;
- Veiller à l'application stricte de la loi hospitalière
- Création d'espaces pour l'exercice privé de la médecine dans les hôpitaux pour éviter l'exercice dans le secteur privé pour les médecins des hôpitaux ;
- Mise en œuvre du financement basé sur les résultats dans les hôpitaux permettant d'allouer des primes de performance au personnel hospitalier ;

- Fidéliser et motiver les ressources humaines dans les zones reculées ;
- Elaborer le Code de santé publique et le statut du personnel de santé ;
- Créer le conseil supérieur de la santé
- Appliquer les textes qui régissent la création des cabinets de santé ;
- Légiférer sur le statut des Directeur Technique des CSCOM;
- Appliquer strictement les textes règlementaires pour lutter efficacement contre l'exercice illégal de la médecine ;
- Légiférer sur le statut des agents paramédicaux ;
- Relire la politique nationale de santé du Mali ;
- Finaliser/mettre en œuvre la politique nationale de la transfusion sanguine adoptée en 2008 ;
- Finaliser le document de politique de recherche sur les systèmes de santé ;
- Réaliser les infrastructures conformément à la carte sanitaire ;
- Améliorer le plateau technique des structures sanitaires ;
- Opérationnaliser et sécuriser le Régime d'Assurance Maladie Universelle prenant en compte les gratuités pour les indigents, les maladies sociales, les soins aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes y compris les césariennes ;
- Créer les CSCOM, conformément à la carte sanitaire des régions sans l'influence des partis politiques ;
- Améliorer le plateau technique afin de réduire les évacuations sanitaires ;
- Renforcer la qualité des soins dans les établissements de santé tout en prenant en compte : l'accueil, l'hygiène des

- locaux, la sécurité des soins, la surveillance des infections nosocomiales, la maintenance des équipements ;
- Revoir le système de gestion des déchets biomédicaux et radioactifs au niveau des structures de santé ;
 - Elaborer des organigrammes des structures adaptés au contexte actuel ;
 - Créer un Hôpital pédiatrique au niveau national et dans les Régions ;
 - Créer des hôpitaux de hauts niveaux ;
 - Instaurer des normes pour la construction des CSCOM ;
 - Revoir le système de référence évacuation sanitaire ;
 - Réduire les coûts par la prescription en DCI dans le secteur public ainsi que les structures privées conventionnées ;
 - Développer le Secourisme au Mali pour améliorer les conditions des victimes avant l'arrivée de secours sur le lieu ;
 - Prendre une loi criminalisant la vente illicite et la contrefaçon des médicaments ainsi que les autres produits de santé ;
 - Ratifier la Convention Médicrime ;
 - Elaborer une politique nationale d'industrialisation du secteur pharmaceutique ;
 - Affecter des pharmaciens dans tous les CSREF et autres structures ;
 - Interdire la vente des médicaments en dehors des pharmacies ;
 - Faire appliquer le schéma directeur d'approvisionnement des médicaments à tous les niveaux de la santé ;
 - Interdire l'usage des médicaments de la rue ;
 - Réexaminer les coûts d'accès aux médicaments ;

- Appliquer l'Arrêté déterminant la liste des médicaments autorisés par niveau de structure sanitaire ;
- Communiquer sur le calendrier de garde des pharmacies ;
- Développer la médecine traditionnelle tout en insistant sur le renforcement des capacités et la réorganisation de la médecine traditionnelle ;
- Analyser les médicaments des radiothérapeutes ;
- Créer un cadre de collaboration entre les agents de la médecine conventionnelle et les tradithérapeutes ;
- Renforcer les capacités de formation des spécialistes dans le domaine socio-sanitaire ;
- Assurer la formation en cours d'emploi ;
- Elaborer et mettre en place un cahier de charges entre l'Etat et les structures de formation des agents de santé du niveau primaire et universitaire ;
- Harmoniser/appliquer un programme de formation commun des agents de santé avec ceux de la sous-région (tant au niveau public que privé) ;
- Organiser les examens au plan national pour les structures privées et étatiques de formation des agents de santé ;
- Améliorer le plateau technique au niveau des CSCOM ;
- Elaborer des plans d'urgence et de contingence pour les nouvelles maladies émergentes/réémergentes;
- Equiper les hôpitaux et centres de santé de matériels pour la prise charge des personnes vivant avec le handicap ;
- Suspendre les évacuations des hauts cadres à la charge de l'Etat ;
- Revoir les stratégies de motivation des agents au niveau public tout en octroyant des primes sur les recettes afin de réduire la fréquentation du secteur privé ;

- Renforcer les capacités du personnel dans le domaine de la maintenance des équipements ;
- Recruter le personnel de qualité et assurer une répartition équitables entre les centres de santé des différentes zones du Mali ;
- Evaluer régulièrement les directeurs des hôpitaux et prendre les sanctions qui s'imposent ;
- Nommer les directeurs sur la base des résultats ;
- Elaborer/Veiller au respect strict des plans de carrière ;
- Doter tous les CSCOM de ressources humaines de qualité ;
- Créer d'autres écoles supérieures de santé ;
- Créer des unités de soins spécialisés et particulièrement bucco-dentaires dans tous les CSCOM pour minimiser les références ;
- Moraliser l'emploi des médecins entre les hôpitaux et les privés ;
- Favoriser la création de centres de prothèses dentaires privés ;
- Revoir la méthodologie d'affectation des ressources aux collectivités ;
- Augmenter le budget alloué à la santé ;
- Mettre un mécanisme de gestion des déchets biomédicaux à tous les niveaux
- Garder le service d'hygiène à la santé et renforcer la collaboration entre santé et environnement ;
- Renforcer la télémédecine ;
- Elaborer une politique nationale de la recherche scientifique en général et celle du domaine de la santé en particulier ;
- Mettre en place un fonds national pour financer la recherche scientifique ;

- Faire l'audit de la CANAM avant de basculer dans le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) ;
- Renforcer les capacités des Mutuelles de Santé à travers la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan socio-sanitaire pour les personnes âgées ;
- Prendre en charge l'encadrement des élèves coraniques par les collectivités ;
- Repenser le système social afin de prendre en charge les opérations à coûts élevés (opérations du cœur) ;
- Créer les conditions de retour des déplacés et réfugiés ;
- Rétablir la sécurité dans les zones de réinstallation ;
- Créer un cadre de réinsertion des réfugiés et déplacés internes dans leur milieu d'origine ;
- Réhabiliter et viabiliser les sites de réinstallation des réfugiés et déplacés ;
- Mettre en place les moyens permettant aux réfugiés de reprendre ou d'entreprendre des activités productives ;
- Accélérer l'adoption de la loi sur les réparations et son décret d'application ;
- Déconcentrer les centres de gériatrie ;
- Créer un système de prise en charge des personnes victimes de catastrophes (interventions d'urgence, résilience, relèvement) ;
- Prendre toutes les mesures urgentes pour sécuriser les populations en général les réfugiés et les déplacés en particulier ;
- Sécuriser les ouvrages physiques d'eau potable, d'électrification rurale et de tous projets environnementaux réalisés ou à réaliser par les ONG internationales ;

- Sécuriser le personnel local et étranger au cours des missions humanitaires sur l'ensemble du territoire national ;
- Apporter toute assistance technique, matérielle, financière et sécuritaire aux opérations humanitaires des ONG internationales au profit des populations locales ;
- Œuvrer à la restauration durable de la paix, au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion du dialogue communautaire avec le concours des ONG internationales.

30. Des aspects politiques, règlementaires et institutionnels de la GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE :

- *Sur le plan politique*

- relire les grandes politiques en matière d'environnement, d'assainissement et de développement durable pour les adapter aux Objectifs du Développement Durable (ODD), à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et à la Vision de la CEDEAO 2050 ;
- veiller à la mise en œuvre harmonieuse des différents documents de politiques et de stratégies au niveau des différents secteurs et sous-secteurs ;
- intégrer les préoccupations environnementales dans les décisions économiques et dans les PDESC des Communes ;
- promouvoir et valoriser les énergies renouvelables ;
- intégrer nos valeurs culturelles dans la révision des grandes politiques ci-haut citées conformément à la Charte de Kouroukan Fouga et d'autres pratiques traditionnelles de protection de l'environnement ;

- renforcer la coordination des efforts de l'État et des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques environnementales et d'aménagement du territoire ;
- développer et mettre en œuvre des plans de gestion, augmenter la productivité biologique des aires protégées ;
- établir les corridors biologiques pour connecter les aires protégées afin de faciliter la migration des populations de faune et de flore ;
- Développer des partenariats entre l'État et les collectivités afin de réaliser des projets de conservation et de restauration des habitats ;
- accroître l'utilisation d'instruments économiques pour inciter les propriétaires fonciers à adopter des pratiques agricoles et sylvicoles durables favorisant la biodiversité ;
- développer des programmes de rétribution pour les services économiques rendus par les écosystèmes, en particulier aquatiques et forestiers ;
- mettre en place des programmes forestiers pour rajeunir la forêt, pour fournir de la biomasse pour la production d'énergie et pour augmenter sa capacité à séquestrer le CO₂ ;
- promouvoir la coopération internationale, sous-régionale et bilatérale concernant l'environnement et le renforcement de la diplomatie environnementale.

- ***sur le plan règlementaire et juridique :***

- permettre une exploitation écologiquement rationnelle des ressources de l'environnement intégrant les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur (étude d'impact environnemental et social, évaluation environnementale stratégique, audit environnemental...) ;

- prendre en compte les préoccupations de gestion intégrée et participative du développement durable (gouvernance, synergie dans la gestion du climat, de la biodiversité, de la sécheresse-désertification, des pollutions et nuisances....) ;
- miser sur les mesures préventives afin d'assurer une meilleure connaissance des textes environnementaux par tous les acteurs de développement pour réduire les actions de détérioration des ressources de l'environnement et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables ;
- répondre à l'objectif de gestion règlementée des ressources naturelles, comme outil d'aide à la décision pour des politiques sectorielles de développement durable (modes de consommation et de production durables, achat public durable, responsabilité sociétale des organisations et normes ISO 26000 portant lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale...) ;
- élaborer des indicateurs juridiques sur l'effectivité des textes régissant l'environnement ainsi que des outils d'évaluation de l'impact des instruments juridiques en matière d'environnement afin d'éviter toute régression dans la protection de l'environnement au Mali ;
- assurer l'effectivité de toutes les réglementations nationales et les conventions internationales ratifiées par le Mali en matière d'assainissement et de protection de l'environnement ;
- étudier la faisabilité pour le développement d'une fiscalité écologique ;
- réaliser les plans stratégiques d'assainissement et schéma directeur d'urbanisation et d'aménagement ;
- promouvoir des modes de consommation plus durables par des mesures réglementaires et économiques ;

- renforcer les capacités des rédacteurs des textes juridiques relatifs à l'environnement au Mali.

- ***sur le plan institutionnel :***

- faire un audit des structures en charge de l'Environnement et de l'assainissement et proposer une nouvelle architecture institutionnelle en la matière ;
- étudier la faisabilité pour la création d'un Fonds national pour l'environnement ;
- renforcer les capacités des institutions de lutte contre la désertification et l'ensablement des cours d'eau en terme de ressources humaines, financières et technologiques ;
- étudier la faisabilité pour la Création d'une Agence de gestion des déchets ;
- mettre en place un Dispositif de sauvegarde de l'environnement dans un contexte d'insécurité ;
- renforcer les structures chargées du suivi, contrôle et évaluation des politiques de l'environnement et du développement durable ;
- Eriger la Direction Nationale des Eaux et Forêts en Direction Générale des Eaux et Forêts ;
- renforcer les capacités de la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) en termes de ressources humaines, financières et technologiques ;
- développer une synergie d'actions à travers l'instauration de cadres de concertation fonctionnels entre le Ministère en charge de l'Environnement et les autres Ministères sectoriels en charge des Mines, de la Santé, de l'Energie, de l'Eau, des infrastructures, des transports et du Développement Rural ;

- redynamiser le service d'hygiène et le transférer à l'Environnement ;
- délocaliser toutes les unités industrielles situées à proximité des habitations ;
- renforcer les capacités de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) en terme de ressources humaines, financières et technologiques ;
- étudier la faisabilité de création des usines de montage de plaques photovoltaïques ;
- étudier la faisabilité de création d'un Conseil supérieur de l'environnement à l'image du Conseil supérieur de l'Agriculture.

31. DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES :

- assurer l'amélioration des politiques urbaines pour minimiser ou mieux gérer les problèmes de pollutions et nuisances, notamment à travers l'adoption de plans directeurs pour l'assainissement des agglomérations urbaines ;
- prendre en compte le lien entre pauvreté et environnement en luttant contre les phénomènes de marginalisation et de taudis urbains ;
- développer et mettre en œuvre un programme permanent d'appui au traitement des déchets et des produits dangereux, en privilégiant les approches novatrices et participatives de gestion en ce qui concerne les déchets solides et liquides urbains ;
- prendre des mesures coercitives contre les unités industrielles qui déversent leurs effluents liquides dans les cours d'eau sans traitement préalable ;

- mettre un mécanisme de gestion des déchets biomédicaux à tous les niveaux.

32. DE LA PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES POUR L'AMELIORATION DE L'ECONOMIE MALIENNE ET LE BIEN-ETRE DE CES POPULATIONS :

- améliorer la gestion durable des ressources naturelles notamment des sols et de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (faune, flore et écosystèmes) en mettant un accent particulier sur l'intégration durable du secteur forestier et de ses produits dans l'économie nationale ;
- lutter contre la dégradation des terres et la désertification en s'attaquant aux causes réelles de ces phénomènes ;
- trouver des activités de diversification comme alternatives à la coupe abusive du bois ;
- promouvoir et valoriser les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la bioénergie ;
- Créer un fonds national d'efficacité énergétique.

33. DE LA PROMOTION DE L'INFORMATION, L'EDUCATION ET LA COMMUNICATION (IEC) ENVIRONNEMENTALE :

- promouvoir un programme national d'éducation relative à l'environnement à travers l'élaboration et l'enseignement des programmes d'éducation environnementale dans tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) ;
- renforcer les activités d'IEC, mais aussi encourager et récompenser les bonnes initiatives des organisations de la société civile et des individus qui concourent à une meilleure gestion de l'environnement ;

- promouvoir la régénération Naturelle Assistée ;
- sensibiliser les élus, les femmes, les associations de jeunes, les chasseurs pour leur implication active dans la lutte contre la déforestation ;
- encourager la création des bosquets villageois et la protection des bois sacrés ;
- communiquer de façon efficace et efficiente pour un changement de comportement du citoyen malien à l'égard de l'environnement ;
- encourager l'instauration des journées des travaux communautaires en vue d'entretenir les lieux avec en tête de file les autorités politiques et administratives ;
- informer, éduquer tous les acteurs de l'environnement sur le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), notamment sur les bénéfices que peuvent générer les crédits carbone à travers la plantation de certains arbres (Jatropha), des activités relatives au foyer amélioré,... ;
- sensibiliser les acteurs de l'environnement sur les enjeux de la transition écologique ;
- prendre des mesures (campagne de sensibilisation – sanctions) de lutte contre la pollution environnementale, notamment sur la Loi n°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances ;
- Intensifier les campagnes de reboisement en optant pour des plantations sécurisées ;
- vulgariser les textes environnementaux dans les langues nationales ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan innovant de communication sur l'environnement de façon globale ;
- renforcer l'information environnementale des citoyens au quotidien et à tous les niveaux en vue d'un éveil de conscience en matière environnementale et d'assainissement.

34. DES ARTS

- Créer un village des artisans dans chaque région ;
- Développer l'artisanat et établir le répertoire national des artisans ;
- Mettre en place un fonds de développement de l'artisanat et subventionner les activités artisanales ;
- Valoriser les tissus traditionnels nationaux ;
- Créer le Centre de Formation des tisserands ;
- Promouvoir les produits artisanaux locaux dans les commandes publiques (meubles, ameublement) ;
- Favoriser la formation aux métiers et former les jeunes diplômés pour créer des emplois dans le domaine de l'artisanat ;
- Mettre en place une politique pour monétiser les Arts ;
- Organiser des foires et expositions de produits de l'artisanat malien ;
- Appuyer les artisans pour participer aux foires et expositions internationales.

35. DE LA CULTURE

- Organiser les semaines culturelles, sportives et artistiques aux niveaux local, régional et national ;
- Créer un fonds spécial pour soutenir les activités culturelles, sportives et artistiques ;
- Promouvoir les festivals culturels et restaurer les biennales artistiques et culturelles comme facteur d'unification et de brassage ;
- Mettre sur pied un fonds cinématographique pour promouvoir notre culture à travers le cinéma ;

- Favoriser les échanges culturels entre les jeunes de différentes localités (caravanes culturelles) ;
- Accélérer le processus de rapatriement de nos œuvres d'art et renforcer le contrôle sur leur exportation ;
- Réhabiliter les monuments et sites historiques et touristiques ;
- Rattacher l'Institut Ahmed BABA de Tombouctou au Ministère de la Culture afin d'améliorer l'exploitation des manuscrits de Tombouctou ;
- Favoriser l'appropriation des valeurs morales et sociétales du Mali à travers l'Education ;
- Redéfinir nos valeurs culturelles en fonction de la Charte de Kurukan Fuga ;
- Promouvoir le "Sinankunya" ;
- Développer des produits autour de notre folklore ;
- Officialiser les journées culturelles 'Djonmine.'

36. DU TOURISME

- Favoriser la formation aux métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Répertorier nos sites touristiques et les protéger afin d'en tirer des ressources pour les collectivités locales et le ministère du tourisme ;
- Développer l'éco-tourisme et promouvoir le tourisme national ;
- Renforcer les écoles hôtelières ;
- Sécuriser les touristes ;
- Conserver et sauvegarder le patrimoine touristique et culturel ;
- Adopter des tarifs préférentiels dans les hôtels pour les maliens

- Encourager les écoles à organiser des sorties touristiques ;
- Instituer une journée nationale du Tourisme.

37. DU SPORT

- Valoriser les entraîneurs locaux ;
- Augmenter les infrastructures sportives pour développer la pratique sportive;
- Développer les sports interscolaires ;
- Redynamiser l'athlétisme ;
- Réhabiliter les espaces sportifs ;
- Encourager les clubs professionnels à recruter des lycéens ;
- Créer des lycées Sport et études ;
- Répertorier les sports traditionnels ;
- Créer des conditions pour la rémunération des sportifs et la formation des entraîneurs.

38. DE L'EDUCATION CIVIQUE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

- Créer des centres de rééducation civique pour les mineurs ;
- Mettre l'accent sur l'éducation civique et morale à l'école ;
- Instaurer le Service Civique (SC) et les centres d'Animation Rurale dans les cercles ;
- Faire la promotion de l'interpénétration culturelle à travers le jumelage entre les villages ;
- Rétablir le service militaire obligatoire à partir de 18 ans et y instaurer un système d'apprentissage de métiers et de formation au respect des valeurs républicaines ;

- Concevoir et diffuser des spots et émissions sur la citoyenneté ;
- Dynamiser le mouvement des pionniers ;
- Redonner force et vigueur à la famille, à l'école et à la communauté afin de favoriser un changement radical ;
- Elaborer les recueils des griots ;
- Instaurer une semaine d'éveil patriotique et d'éducation civique (du 15 au 22 septembre) ;
- Cultiver l'esprit de volontariat et de solidarité mutuelle (Des jeunes formés pour faire des travaux d'utilité publique) ;
- Prendre en charge les conclusions du Comité d'experts chargés de l'élaboration du Programme national d'éducation aux valeurs.

39. DE L'EDUCATION ET DES QUESTIONS SCOLAIRES

- Pacifier l'espace scolaire et universitaire pour en faire un lieu d'acquisition de savoirs et de connaissances et non de vandalisme et d'agressions permanentes ;
- Organiser les états généraux de l'Education ;
- Rouvrir et sécuriser les écoles fermées ;
- Réviser la carte scolaire en prenant en compte la construction d'écoles techniques et professionnelles publiques dans toutes les régions ;
- Mettre en œuvre le plan de carrière des enseignants et concevoir un plan de formation ;
- Valoriser la fonction enseignante ;
- Renforcer l'Education Civique et Morale (ECM) en augmentant le coefficient de cette matière à l'école et l'inclure dans les examens y compris le Baccalauréat ;

- Créer une Ecole Nationale Vétérinaire ;
- Faire adopter la loi portant officialisation des langues nationales conformément à l'esprit du document de politique linguistique et modifier conséquemment l'article 25 de la Constitution ;
- Editer et publier le document de politique linguistique du Mali adopté par le Conseil des ministres du 03 décembre 2014 ;
- Renforcer l'utilisation des langues nationales dans tous les ordres d'enseignement ;
- Remettre à plat l'ensemble des curricula du préscolaire au niveau universitaire à la lumière des systèmes traditionnels élaborés (exemple DO KAYIDARA) ;
- Recruter les diplômés en langue arabe dans la Fonction publique ;
- Moraliser les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des écoles privées ;
- Veiller à la primauté de l'Ecole publique ;
- Développer les écoles d'enseignement spécial dans toutes les régions (sourds muets, malvoyants, etc.) ;
- Concevoir et mettre en œuvre un plan quinquennal d'éradication de l'analphabétisme au Mali en utilisant toutes les formes d'écriture des langues nationales (Tifinagh, N'Ko, Massaba, etc.) ;
- Valoriser les systèmes d'écritures endogènes qui font partie de notre patrimoine culturel (Tifinagh, N'Ko, Massaba, Idéogrammes, etc.).

40. DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Organiser la recherche sur les traditions en vue d'une meilleure prise en compte de nos valeurs culturelles dans la pratique démocratique au Mali ;

- Améliorer la recherche islamique (exploiter les manuscrits historiques) ;
- Construire une université des Sciences et Technologies à Kayes ;
- Réhabiliter les laboratoires et en construire là où il n'en existe pas ;
- Créer des espaces d'échanges et de collaboration entre les scientifiques, les ingénieurs et les artisans ;
- Instaurer une gouvernance de la recherche sur le plan financier et scientifique ;
- Valoriser la propriété intellectuelle et l'innovation ;
- Renforcer le financement de la recherche scientifique en dotant ce secteur d'un budget fixe représentant 1% du PIB national ;
- Valoriser et promouvoir les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- Créer des universités ou des facultés supplémentaires dans les régions avec un seul examen national et les doter de bibliothèques et d'accès internet ;
- Assurer la formation continue des enseignants du niveau supérieur ;
- Recruter les assistants et les motiver pour assurer la recherche et préparer la relève dans l'enseignement supérieur ;
- Appuyer les inventeurs et innovateurs nationaux ;
- Restructurer le CNRST et le faire diriger par un chercheur et non par un administrateur ;
- Séparer le statut des enseignants chercheurs de celui des chercheurs mais en leur accordant les mêmes avantages ;
- Recruter des enseignants pour tous les ordres d'enseignement ;

- Instaurer un système de bourses d'Etat pour les étudiants en Master et au Doctorat ;
- Corriger les lourdeurs administratives afin de faciliter le retour à l'activité des agents ayant effectué des formations supérieures ;
- Construire l'observatoire astronomique du Mali ;
- Instituer un prix national de recherche et d'innovation remis par le Président de la République ;
- Valoriser et mettre au travail l'expertise malienne de l'intérieur comme de l'extérieur à travers des projets porteurs dans le cadre de la refondation de l'Etat et de l'enseignement ;
- Confier des missions ciblées à des équipes de travail incluant la diaspora pour des résultats immédiats sous forme de rapports ou de stratégies de mise en œuvre opérationnelle.

Fait à Bamako, le 30 décembre 2021.

**La phase nationale des Assises Nationales de la
Refondation.**

